

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/09/29-1/09****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024226-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Attribution de subventions au titre du dispositif d'aide aux investissements environnementaux dans le cadre de la politique agricole du Département.

Dans le cadre de sa politique agricole, le Département participe au dispositif d'aide aux investissements environnementaux dans les exploitations agricoles. Ainsi, il est proposé d'attribuer une aide à 10 exploitations seine-et-marnaises, pour un montant total de 36 477 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Programme de Développement Rural de l'Île-de-France, approuvé par la Commission européenne le 7 août 2015,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 A, en date du 2 octobre 2015, approuvant le dispositif départemental d'aide aux investissements environnementaux,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/09 en date du 7 octobre 2016, approuvant la convention cadre entre le Département de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France et l'Agence de Services et de Paiement (ASP), relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides du Département de Seine-et-Marne et de leur cofinancement FEADER hors SIGC pour la programmation 2014-2020,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/07 A en date du 13 novembre 2020, approuvant l'avenant n°2 à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides du Département de Seine-et-Marne et de leur cofinancement par le FEADER hors SIGC,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/04 et 7/01 en date du 16 décembre 2021, relatives au budget du Département pour 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder une subvention d'un montant total de 36 477 € aux exploitations agricoles de Seine-et-Marne présentant un dossier éligible de demande de subvention au titre des investissements environnementaux, telles que désignées en annexe à la présente délibération.

Article 2 : de prélever les crédits correspondants sur l'opération « Aides aux investissements agricoles (DI 22) » de l'action « Agriculture ».

Article 3 : d'affecter les sommes correspondantes en faveur de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour le paiement à ces exploitations.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne